

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant
la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies
et d'autres organisations intergouvernementales**

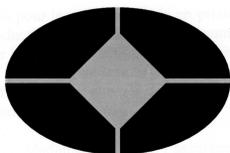
A partir du 15 janvier 2002, le nom et l'emblème de la «Bank for International Settlements», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom:

en français: Banque des Règlements Internationaux

en anglais: Bank for International Settlements

b. l'emblème:



15 janvier 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle